

NSIA Banque Côte d'Ivoire

Rapport des Commissaires aux Comptes au Conseil
d'Administration en application des dispositions de
l'article 715 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif
au droit des sociétés commerciales et du GIE

Exercice clos le 31 décembre 2019

NSIA Banque Côte d'Ivoire

Rapport des commissaires aux comptes au Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article 715 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Etats financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre Banque, nous vous présentons notre rapport prévu par l'article 715 des dispositions de l'Acte uniforme relatif au Droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) de l'OHADA, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration a la responsabilité d'arrêter les états financiers annuels de la société. Le présent rapport est destiné à informer le Conseil d'Administration, des résultats des contrôles et vérifications auxquels nous avons procédé.

Notre rapport inclut également les informations significatives que nous devons vous communiquer en tant que personnes constituant le gouvernement d'entreprise, en application des normes internationales d'audit.

1. Contrôles et vérifications effectués

1.1. Projet d'états financiers

Les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 annexés au présent rapport se caractérisent par les chiffres clés suivants en millions de XOF :

Libellé	En millions XOF	
	31.12.2019	31.12.2018
Total bilan	1 193 793	1 084 734
Capitaux propres	97 181	88 564
Produit Net Bancaire (PNB)	63 150	67 762
Résultat net de l'exercice (Bénéfice)	13 617	12 196

Le projet d'états financiers annuels a été établi par la direction générale de la banque selon les règles et méthodes comptables prévus par le Plan Comptable Bancaire (PCB Révisé) de l'UMOA. Les notes annexes aux états financiers ne sont pas finalisées à la date du présent rapport.

1.2. Etendue de nos travaux

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé en notre qualité de commissaires aux comptes, à l'examen du projet d'états financiers annuels de NSIA Banque Côte d'Ivoire, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales d'audit adoptées par le règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, et en conformité avec les articles 710 à 717 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, l'ordonnance N°2009-385 du 1er décembre 2009 portant réglementation bancaire et la circulaire N°002-2018/CB/C du 18 septembre 2018 de la Commission Bancaire de l'UMOA relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

En particulier, nous avons réalisé les contrôles et vérifications suivants :

- appréciation globale du contrôle interne et des procédures comptables ;
- prise en compte des résultats de cet examen du contrôle interne dans l'élaboration du programme de contrôle des comptes au 31 décembre 2019 ;
- appréciation de la conformité des principes comptables appliqués avec les règles du Plan Comptable révisé de l'UMOA ;
- confirmation directe de soldes et d'informations auprès des tiers avec lesquels la société est en relation ;
- vérification de la concordance des états financiers avec la comptabilité générale ;
- appréciation de la cohérence globale des états financiers annuels de la société.

2. Observations sur le projet d'états financiers

2.1. Points clés d'audit

En application de la norme d'audit ISA 701, alinéa 17, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des états financiers annuels personnels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées pour faire face à ces risques.

Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements de signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance significative de ce poste dans le bilan (809 906 milliards FCFA) et hors bilan de la Banque (230 001 millions FCFA) et de celle du coût net du risque associé dans le résultat de l'exercice (impact négatif de FCFA 3 126 millions). Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances en souffrance et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur les détails de ces postes des états financiers annuels doivent être donnés dans la note A de la note annexe « 4.1 Règles et méthodes » aux états financiers annuels.

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;

- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Nous avons en outre déterminé si des indicateurs de déclassement en engagements douteux et litigieux existaient à la date d'arrêté des comptes au regard de l'instruction N°026-11-2016 de la BCEAO relative à la comptabilisation et à l'évaluation des engagements en souffrance, et apprécié les développements intervenus postérieurement à la clôture sur les clients en portefeuille afin d'évaluer le niveau de provision déterminé par la Banque et constaté dans ses livres au 31 décembre 2019.

2.2. Résultats de nos travaux

A la date du présent rapport, tous nos points d'audit ont été résolus. Le projet d'états financiers soumis à votre appréciation (bilan, compte de résultat et hors bilan) n'appelle pas d'observation.

Toutefois, nous restons en attente des notes annexes, élément constitutif des états financiers.

3. Observations sur le contrôle interne

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif, conformément aux normes internationales d'audit, telles que prévues par le Règlement n° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, de nous aider à déterminer la nature et l'étendue de nos vérifications sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et conformément aux dispositifs de la circulaire n° 002-2018/CBC du 18 septembre 2018 de décrire et d'apprécier les aspects liés à la gestion de la banque en vue de former notre jugement. Ne résultant pas d'une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle de la NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A..

Nos principales observations sur les faiblesses de contrôle interne concernent essentiellement des points relevés durant l'exercice précédent, en cours de régularisation, et portant sur :

- Gestion des engagements de la clientèle : Créances à gestion manuelle, Fiabilisation de l'état des créances douteuses ou litigieuses (CDL), Main levée des engagements hors bilan échus ;
- Etablissement des analyses et suivi des comptes ;
- Fiabilisation des données permanentes des clients et des comptes ;
- Gestion du système informatique.

Ces observations feront l'objet d'un rapport distinct. Nous restons en attente du rapport du Président du Conseil d'administration relatif à la gouvernance et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques prévu par l'article 831-2 et qui doit faire l'objet d'un examen des commissaires aux comptes conformément à l'article 21 de l'instruction n°58/CREPMF/2019 du 24/07/2019.

4. Irrégularités et inexactitudes constatées

A la date du présent rapport, les états financiers individuels IFRS n'ont pas été mis à notre disposition ; Cette situation n'est pas conforme aux dispositions prévues à l'article 73-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière qui font obligation aux entités dont les titres sont inscrits à une bourse des valeurs, de produire en sus de leurs états financiers individuels (et consolidés le cas échéant) établis selon le référentiel comptable spécifique à leurs activités, des états financiers individuels (et consolidés le cas échéant) en normes internationales d'information financière (IFRS) à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019.

5. Diligences spécifiques requises pour la communication à l'assemblée générale

Dans la perspective de la préparation des rapports à l'assemblée générale, il nous reste à réaliser les diligences spécifiques suivantes :

- analyse des conventions réglementées, de l'état des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées, ainsi que des éventuelles rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais versés aux membres du conseil d'administration;
- examen du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
- examen des projets de résolutions à soumettre au vote de l'assemblée générale ;
- examen du Formulaire de déclaration prudentielle (FODEP) ;
- analyse du registre des titres nominatifs.

6. Conclusion

Si le projet d'états financiers soumis à votre examen est arrêté sans modification, et si la levée du point en suspens décrit au paragraphe 2.2. ci-dessus ne révèle pas d'anomalies et/ou d'ajustements significatifs, nous envisageons d'émettre une opinion sans réserve.

Abidjan, le 14 mars 2020

Les Commissaires aux comptes

Uniconseil



TIEMELE-YAO Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé Gérant

KPMG Côte d'Ivoire



Franck NANGBO
Expert-Comptable Diplômé
Associé, Directeur-Exécutif

ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2019

BILAN

destiné à la publication

ETAT :

ETABLISSEMENT:

C | 2 | 0 | 1 | 9 | 1 | 2 | 3 | 1

A | 0 | 4 | 2 | Q

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	37 355	68 653
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	170 887	214 324
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	12 553	14 429
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	736 553	809 906
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	761	105
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	8 827	1 220
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	51 434	15 183
9	COMPTES DE REGULARISATION	5 621	1 886
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4 168	4 486
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	9 910	11 687
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 598	8 183
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 067	43 731
	TOTAL DE L'ACTIF	1 084 734	1 193 793

BILAN

destiné à la publication

ETAT :

ETABLISSEMENT:

2 0 1 9 1 2 3 1

A 0 4 2 Q

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	239 618	301 011
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	714 546	753 787
4	DETTES REPRES TEES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	13 846	15 617
6	COMPTES DE REGULARISATION	8 305	6 667
7	PROVISIONS	6 877	8 283
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	12 978	11 247
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	88 564	97 181
10	CAPITAL SOUSCRIT	23 170	23 170
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	25 129	25 129
12	RESERVES	16 815	18 645
13	ECARTS DE REEVALUATION	0	0
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
15	REPORT A NOUVEAU(+/-)	11 254	16 620
16	RESULTAT DE L'EXERCICE(+/-)	12 196	13 617
	TOTAL DU PASSIF	1 084 734	1 193 793

HORS BILAN

destiné à la publication

ETAT :

ETABLISSEMENT:

| 2 | 0 | 1 | 9 | 1 | 2 | 3 | 1 |

A | 0 | 4 | 2 | Q |

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	217 876	183 866
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE	68 393	47 237
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS		
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENT DE GARANTIE	1 874 017	2 210 111
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

COMPTE DE RESULTAT

destiné à la publication

ETAT :

ETABLISSEMENT:

2 0 1 9 1 2 3 1

A 0 4 2 Q

C Date d'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	65 053	68 275
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-23 289	-27 448
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	264	508
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	19 534	17 749
5	COMMISSIONS (CHARGES)	-4 929	-3 313
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	3 884	1 511
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	8 660	7 136
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-1 415	-1 268
10	PRODUIT NET BANCAIRE	67 762	63 150
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-36 846	-37 157
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-5 548	-6 007
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	25 368	19 986
15	COÛT DU RISQUE	-10 401	-4 728
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	14 967	15 258
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	367	1 573
18	RESULTAT AVANT IMPÔT	15 334	16 831
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-3 138	-3 214
20	RESULTAT NET	12 196	13 617